

Bassin d'Arcachon Ecologie



Suggestions pour une Charte de bons comportements du nautisme vis-à-vis des espaces naturels du Bassin d'Arcachon 2008



Le Bassin d'Arcachon est un territoire d'une grande richesse naturelle : flore et faune aquatique, semi-aquatique et terrestre y trouvent un extraordinaire lieu de vie.

Le nautisme, la plaisance et la fréquentation touristique bénéficient de ce cadre exceptionnel et de ses beautés naturelles. Cependant, ces activités doivent faire preuve d'un grand respect vis-à-vis des écosystèmes du Bassin d'Arcachon et de ses rivages, afin de préserver leur biodiversité et d'en assurer la pérennité.

1. Sur mer ou à terre, évitez toutes les formes de pollution

- ☼ Les hydrocarbures, huiles, détergents, eaux usées et autres produits toxiques répandus dans la mer sont dangereux pour toute la vie aquatique :
 - Soyez très scrupuleux quant aux risques de pollutions.
 - Nettoyez votre embarcation à l'aide de savon sans phosphate. (Voir aussi Annexe 1.)
- ☼ Les déchets laissés en mer souillent les rivages et blessent ou tuent les animaux aquatiques ou semi-aquatiques :
 - Gérez vos conditionnements pour limiter vos déchets.
 - Ramassez et triez les déchets; rapportez-les à terre pour les déposer dans les endroits prévus à cet effet (poubelles portuaires, déchetteries, conteneurs des ordures ménagères, composteur...)
- ☼ Ne laissez jamais rien sur les îles, bancs de sable ou rivages ; ne jetez rien dans l'eau.
- ☼ Ne laissez pas de verre brisé derrière vous, que ce soit dans l'eau ou à terre.
- ☼ Sur le plan d'eau et ses rives, soyez discrets : limitez les pollutions lumineuse et auditive.

2. Connaissez et respectez les règles assurant la protection des habitats

- ☼ Plusieurs règlements organisent la navigation et l'accès aux différents espaces du Bassin d'Arcachon :
 - Prenez connaissance des règles en vigueur auprès des affaires maritimes, capitaineries, mairies, et auprès des gestionnaires des espaces naturels.
 - Conformez vos pratiques à ces règlements.
- ☼ Divers espaces -zones aquatiques, îles, bancs de sables, près-salés et autres rivages- bénéficient de mesures particulières de sauvegarde : Réserves Naturelles, Propriétés du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux, restriction de prélèvements, etc. : Renseignez-vous quant aux précautions nécessaires à la fréquentation de ces territoires.
- ☼ Soyez respectueux des zones de travail – parcs ostréicoles, réservoirs à poissons, établissements aquacoles – ou des installations de pêche professionnelle et des aménagements pour la chasse, etc.
- ☼ Minimisez le bruit et les remous.

La Réserve Naturelle du Banc d'Arguin

- ☼ La Réserve Naturelle du Banc d'Arguin est un remarquable site de nidification, d'hivernage et une importante halte migratoire. Evitez strictement toutes les formes de perturbations et dégradations :
 - Respectez l'ensemble du périmètre, bien plus large que le seul banc de sable. Appliquez la réglementation de la Réserve ; ne dérangez pas les oiseaux ; ne laissez pas divaguer vos chiens sur le Banc; ne piétinez pas les végétaux.
 - Faites preuve de discrétion.

Esteyes (ou chenaux secondaires)

- ☼ Les esteyes sont fragiles : circulation et mouillage y sont réglementés. Connaissez et appliquez les prescriptions en vigueur.

Delta, prés salés, marais

- ☼ Le delta de Leyre, les prés salés, les marais constituent des interfaces particulièrement riches entre terre, eaux douce et mer. Mais, si tout rivage est affecté par les mouvements de bateaux et la fréquentation humaine, ceux-ci sont plus fragile encore :
 - Ne cueillez aucun végétal.
 - Ne dérangez pas la faune ; ne partez pas à la recherche de nids, de coulées ou de terriers.
 - Ne marchez pas sur la végétation des vasières et des prés salés.
 - Pour votre sécurité, méfiez-vous des vasières, rives instables et sables mouvants.

Herbiers

- ⊗ Les herbiers de zostères sont vitaux pour la faune de la Baie : protégez-les en évitant d'y jeter l'ancre ou d'y pêcher à pied.

3. Respectez les autres sites éco-sensibles

- ⊗ Le Bassin d'Arcachon et ses rivages forment un site de protection, d'alimentation et de reproduction pour un grand nombre d'espèces floristiques et fauniques, lesquelles sont présentes aussi en dehors des zones bénéficiant d'une protection spéciale.

Aussi, soyez précautionneux vis-à-vis de l'ensemble du site :

- Abordez prudemment les zones émergées, ne piétinez pas la végétation.
 - Manipulez les roches avec précautions et remettez-les à leur place initiale.
 - Observez les organismes dans leur milieu naturel, plutôt que de les collectionner.
 - Evitez de marcher sur les huîtres, les palourdes, les moulières.
 - Regardez les colonies d'oiseaux à distance : ne les approchez pas, surtout en période de reproduction, de mars à fin août. Tenez-vous à l'écart des aires de nidification.
 - Limitez le dérangement des animaux en évitant de vous approcher à moins de 100 m.
 - Réduisez bruit et vitesse à leur proximité, mais sans excès, car surprendre les animaux par une approche trop silencieuse peut être aussi néfaste que le bruit.
 - Ne cherchez pas à poursuivre les animaux ; ne pointez pas votre étrave vers eux.
 - Eloignez-vous si vous détectez des signes de nervosité ou de panique.
- ⊗ N'allumez pas de feu libre.
 - ⊗ Après une halte au rivage, assurez-vous de ne laisser aucune trace de votre passage, particulièrement sur la végétation.
 - ⊗ La discrétion, tant visuelle que sonore, est toujours de mise.

4. Réduisez votre vitesse

- ⊗ Respectez les limitations de vitesse.
- ⊗ La vitesse des navires et engins motorisés est génératrice de bruit et potentiellement, accidentogène. Près des zones émergées, la vitesse des bateaux accroît l'érosion des rives, le brassage des fonds, la turbidité de l'eau, les risques de destruction de nids, de couvées, d'habitats aquatiques et fauniques.
- ⊗ La réduction de vitesse est facteur d'économie de carburant, de sécurité, de sérénité pour tous les usagers, et de protection pour les milieux.
- ⊗ Réduisez votre vitesse, et, ce, particulièrement à proximité des rives du Bassin, des esters, des îles et des bancs.

5. Limitez vos prélèvements en coquillages et poissons.

- ⊗ Si vous pêchez, à pied, à la ligne ou en chasse sous-marine, assurez-vous auparavant que la pêche est permise sur le site choisi.
- ⊗ Connaissez les conditions autorisant les prélèvements de poissons, crustacés, coquillages : lieux, tailles, quantités, interdictions dues à une toxicité temporaire...
- ⊗ Ne prélevez que ce qui vous paraît strictement nécessaire.

6. Partagez vos observations

- ⊗ En cas d'observations d'espèces floristiques ou fauniques peu courantes ou de problèmes environnementaux, rapprochez-vous des gestionnaires des côtes ou des associations spécialisées. Vous participerez ainsi à la connaissance et à la protection de l'environnement naturel.

7. Respectez et diffusez ces principes

Annexe

Conseils pour remplacer les produits toxiques¹

Nettoyage	Conseil
Fibre de verre	Solution de bicarbonate de soude et de sel
Aluminium	1 cuillerée à table de crème de tartre dans un demi-litre d'eau chaude
Laiton	Solution de sauce Worcestershire, de vinaigre et de sel
Chrome	Solution de vinaigre et de sel
Cuivre	Solution de jus de citron et de sel
Nettoyer les ponts	1 tasse de vinaigre dans 8 tasses d'eau
Laver les cheveux	Shampooing pour bébés (sans phosphate et PH équilibré)
Nettoyer les mains	Huile pour bébés ou margarine
Plastique transparent	1 tasse de vinaigre dans deux tasses d'eau
Enlever la moisissure	Solution de vinaigre et de sel
Nettoyer la douche	Arrosez la surface, appliquez du bicarbonate de soude et essuyez
Nettoyer la toilette	Bicarbonate de soude
Nettoyer les vitres	1 tasse de vinaigre dans deux tasses d'eau
Polir le bois	Huile d'olive
Polir le chrome/métal	Huile pour bébés
Produit de blanchiment	Peroxyde d'hydrogène
Récurer	Bicarbonate de soude

¹ In *La protection du milieu aquatique – Guide à l'usage du plaisancier*, Transports Canada – Internet 2008

D'autres annexes seraient à ajouter :

- Adresses où apporter ou signaler un oiseau ou autre animal blessé ou mazouté ;
- Cartographies des territoires bénéficiant de protection spéciale ;
- Indications sur les équipements portuaires pour la récupération des déchets ;
- Autres fiches-conseil ;
- Etc.